

LIVRET D'ACCUEIL



CF LE PARISIS

**Adresse : 159 avenue eugène varlin
77270 villeparisis**

Siret : 929 766 244 00016

Capital : 1000 euros

Tel : 0160279287

Mail : cfleparisis@outlook.fr

Numéro d'agrément : E 2407700270

HORAIRES d'ouverture

**Notre bureau d'accueil est ouvert le lundi de 14h à 16h,
du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 20h,
et le samedi de 10h à 14h.**

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'examen THEORIQUE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.



LORSQUE l'entraînement au code se fait dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant, les thèmes abordés peuvent être les suivants (à la demande des apprenants ou pour donner suite à une évaluation de l'enseignant) :



L'examen PRATIQUE (la conduite)

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 18 ANS OU 17 ANS SI VOUS SUIVEZ L'AAC ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un Freinage pour un arrêt de précision et unemanœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

MODALITÉS D'ORGANISATION

ACCÈS À LA FORMATION

Dossier d'inscription : Justificatif d'identité, Justificatif de domicile, 1 photo d'identité ou 1 photo signature numérique. Si vous êtes Français et âgé de moins de 25 ans, copie de certificat individuel de participation à la JDC (journée Défense et Citoyenneté) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour, ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

Si nécessaire, avis médical (formulaire cerfa n°14880)

Numéro NEPH <https://www.lepermislibre.fr/permis-conduire/demarches-administratives/numero-dossier-neph> C'est une démarche simple, rapide (une dizaine de jours) et gratuite.

A la signature de votre contrat et le versement du premier acompte, votre formation commence

LIEU DE LA FORMATION

Le début et la fin de la formation se fera devant l'établissement situé au **159 avenue Eugène Varlin à Villeparisis (77270)**. L'entraînement au code est suivi :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- Dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- sur une plateforme Internet,
- Autre (précisez) :

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES (Théorie et Pratique)

- Méthodes techniques et pédagogiques adaptées aux apprenants.
- Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de suivi, livret d'apprentissage, livre de code, accès code en ligne, planning synchronisé...).
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Bar à Code (5 tablettes)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives

- L'épreuve théorique générale (E.T.G)
- L'épreuve pratique de conduite.

Évaluations formatives

- Évaluation de départ
- Bilan intermédiaire
- Examen blanc

• Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

- Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires.
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

LE PROGRAMME de formation : PERMIS B

COMPETENCES

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

Pratiquer une conduite Autonome, sûre et Économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

PROGRAMME DE FORMATION : PERMIS MOTO

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche " post-permis " et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

SEQUENCE 1 : théorie-durée : 2 heures

Présentation-Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité-déteçtabilité-vitesse-conduite et produits psychoactifs

■ Présentation

L'(es) élève (s) est (sont) amené (s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu (s) et année (s) d'obtention, nombre de km parcourus/ an, type de motocyclette (s) utilisée (s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage ...

■ Accidentalité-Vitesse-Déteçtabilité

-Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

-Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

-Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

-vitesse et perception visuelle ;

-vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;

-vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

-Explications et échanges sur la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.

-Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ ou de chute.

■ Conduite et produits psychoactifs

-Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

-Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

-Les sanctions.

SEQUENCE 2 : maniabilité hors circulation-durée : 2 heures

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette)

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations

dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager :

- Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
- mouvements et positionnements du regard,
- mouvements et positionnements de la tête et du corps,
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices ;
- Explications et travail sur le freinage :
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée,
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante,
- explications sur le transfert des masses,
- comment s'arrêter et repartir en courbe ;
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SEQUENCE 3 : circulation et clôture de la formation-durée : 3 heures
(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée)

■ Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élève (s), principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
- Dans le véhicule suiveur prend (nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. L'élève peut pratiquer la circulation inter-files dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

■ Clôture de la formation-20 minutes :

Échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

PUBLICS VISÉS ET PRÉREQUIS

- Être âgé de 21 ans révolus,
- Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Être titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1 ou 2 ou de l'Attestation de Sécurité Routière pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans à compter du 1er janvier 2004

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Favoriser l'insertion Professionnelle du candidat ainsi que sa mobilité grâce à l'obtention du permis A2
- Amener le candidat débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir
- Être capable de circuler en toute sécurité avec les véhicules de la catégorie A.

DURÉE DE LA FORMATION

Il faut compter au minimum 20 heures de pratique (dont 13h sur plateau et 7h en circulation)

MODALITÉS D'ACCÈS

Dossier d'inscription : Justificatif d'identité, Justificatif de domicile, 1 photo d'identité ou 1 photo signature numérique. Si vous êtes Français et âgé de moins de 25 ans, copie de certificat individuel de participation à la JDC (journée Défense et Citoyenneté) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour, ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

Si nécessaire, avis médical (formulaire cerfa n°14880)

Numéro NEPH <https://www.lepermislibre.fr/permis-conduire/demarches-administratives/numero-dossier-neph> C'est une démarche simple, rapide (une dizaine de jours) et gratuite.

DÉLAI D'ACCÈS

A la signature de votre contrat et le versement du premier acompte, votre formation commence

LIEU DE LA FORMATION

3 Rue Marius Hue 91370 Verrières-Le-Buisson. Le début et la fin de la formation se fera de l'établissement. Adaptation : Pour les personnes en situation de handicap, un autre lieu de début et de fin de formation peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

Évaluation de départ : Une évaluation de départ est obligatoire (arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

Adresse de la piste :

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

• Moyens pédagogiques

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Outils pédagogiques et réglementaires (fiches de suivi, livret pédagogique, etc.)

• Moyens techniques (partie théorique)

Salle chauffée avec tables chaises écran casque. Des supports pour prendre des notes. Cours reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.

Documentation professionnelle.

• Moyens techniques (partie pratique)

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école. Véhicules de la catégorie A2 avec kit oreillettes, gilet jaune, talkie-walkie relié avec le véhicule auto-école de l'enseignant.

METHODES D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives

- Épreuve Théorique Généralisée (ETG 2 roues motorisées)
- Épreuve plateau du permis de conduire pratique
- Épreuve de circulation du permis de conduire

Évaluations formatives

- Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires.
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

LIEU DE LA FORMATION FORMATION MOTO

Notre piste moto se trouve au Parc des Exposition à VILLEPINTE

Nos candidats sont au maximum 3 par cours.

La durée du trajet entre l'autoécole et la piste est de 11.2 km et 14 minutes aller et 14 minutes retour soit 28 minutes aller et retour (cf. Plan piste moto)

Le début et la fin de la formation se fera de l'établissement.

Adaptation : Pour les personnes en situation de handicap, un autre lieu de début et de fin de formation peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

Évaluation de départ : Une évaluation de départ est obligatoire (arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

Les différentes FILIÈRES D'APPRENTISSAGE

Service-Public.fr  		
Conduite anticipée, supervisée, encadrée : quelles différences ?		
CONDUITE ANTICIPÉE	CONDUITE SUPERVISÉE	CONDUITE ENCADRÉE
À quel âge ?		
À partir de 15 ans	À partir de 18 ans	À partir de 16 ans
Quel permis ?		
Permis B		Permis B ou poids lourd
Quelles conditions d'accès ?		
Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale à l'auto-école (réussite du code + 20 heures conduite)	Avant l'examen pratique du permis : avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale à l'auto-école (réussite du code + heures conduite) OU Après l'examen pratique du permis, en cas d'échec : avoir validé des compétences prédéfinies lors de l'examen	Suivre une formation professionnelle incluant le permis de conduire ET Avoir obtenu l'attestation du chef de l'établissement de cette formation
Qui peut être accompagnateur ?		
Avoir le permis B depuis 5 ans ou plus sans interruption Avoir l'accord de son assurance auto pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite accompagnée		
Quelles conditions d'accès ?		
Participer à 3 rendez-vous pédagogiques	Participer à 1 rendez-vous pédagogique	Participer à 2 rendez-vous pédagogiques
Conduite en France uniquement Limitations de vitesse spécifiques Autocollant « Conduite accompagnée » sur le véhicule		
		
Conduire 3000 km ou plus Conduire 1 an ou plus		
Comment ça se termine ?		
Passage du permis à partir de 17 ans et délivrance à partir de 18 ans	Passage du permis dès que vous êtes prêt	Délivrance du permis à 18 ans
Permis probatoire réduit (2 ans au lieu de 3)	Permis probatoire de 3 ans	